

**HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE,  
RENCONTRES AVEC LES RÉSEAUX VOISINS**



---

**HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE**  
**RENCONTRES AVEC LES RÉSEAUX VOISINS**

---

1 HQT a signé avec les réseaux voisins deux types d'ententes: des conventions de  
2 propriétaires d'actifs et des conventions d'interconnexion. Les parties au premier type  
3 d'ententes sont des transporteurs («Transmission Owners») alors que les parties au  
4 deuxième type d'ententes sont des exploitants de réseau («Reliability Coordinators»).

5 **1. Conventions de propriétaires d'actifs**

6 HQT est partie à des conventions de propriétaires d'actifs avec les entités suivantes:

- 7 (a) Hydro-One Networks (Ontario)
- 8 (b) New York Power Authority (NYPA)
- 9 (c) Velco (Vermont)
- 10 (d) National Grid (Nouvelle-Angleterre)

11 Ces conventions prévoient que les parties formeront un comité des propriétaires  
12 d'actifs et se rencontreront régulièrement. Sauf en ce qui concerne NYPA, ces comités  
13 se rencontrent deux fois par année. L'objet de la convention est :

14 2.1 La présente Convention a pour objet d'assurer la  
15 fiabilité, l'exploitabilité et la Capacité nominale de transfert  
16 des Installations d'interconnexion moyennant l'exploitation,  
17 l'inspection, la maintenance, la planification, le mesurage et la  
18 mise à niveau coordonnés des Installations d'interconnexion  
19 par les Propriétaires d'actifs et leurs Exploitants désignés.

20 La perspective des discussions lors de ces rencontres en est une de propriétaires  
21 d'actifs de transport. Ainsi, les sujets portent sur l'entretien des actifs, sur l'état des  
22 actifs et sur les projets pouvant affecter les interconnexions. Un ordre du jour type se  
23 compose, notamment, des sujets suivants:

- 24 (a) Entretien
- 25 (b) Programmes de retraits et retraits planifiés
- 26 (c) Diagnostic des équipements
- 27 (d) Rapport d'exploitation
- 28 (e) Planification
- 29 (f) Revue documentaire

1 **2. Conventions d'interconnexion**

2 HQT est partie à des conventions d'interconnexion avec:

- 3 (a) Independent Electricity System Operator (IESO, Ontario)
- 4 (b) New York Independent System Operator (NYISO)
- 5 (c) Independent System Operator of New England (ISO-NE, NE)
- 6 (d) New Brunswick System Operator (NBSO)

7 Ces conventions prévoient que les parties formeront un comité d'interconnexion dont  
8 les membres se rencontreront régulièrement. Ces rencontres ont lieu deux fois par  
9 année. L'objet de la convention est :

10 2.1 La présente Convention a pour objet d'assurer la  
11 fiabilité et l'exploitabilité des Installations d'interconnexion en  
12 relation avec les Réseaux interconnectés moyennant une  
13 programmation coordonnée des Installations d'interconnexion.  
14 La présente Convention porte également sur la gestion  
15 comptable et sur les procédures relatives aux Services  
16 d'urgence et aux Échanges involontaires entre les Réseaux  
17 interconnectés.

18 Lors de ces rencontres, les parties échangent sur les problèmes qu'elles vivent et  
19 cherchent à solutionner leurs préoccupations et entraves. Les sujets vont porter sur les  
20 problèmes vécus en exploitation de l'interconnexion. Les processus de *checkout*, la  
21 coordination des urgences et la gestion des limites sont des sujets types. Un ordre du  
22 jour type se compose, notamment, des sujets suivants:

- 23 (a) Compte d'énergie involontaire
  - 24 (i) Bilan
  - 25 (ii) Revue des processus
- 26 (b) Capacités sur les interconnexions
- 27 (c) Modes d'exploitation
- 28 (d) Problèmes d'exploitation
- 29 (e) Retraits planifiés
- 30 (f) Planification et changements au marché
- 31 (g) Prévisions à la pointe

Hydro-Québec TransÉnergie

Juin 2010